

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9-471-1936 rendant exécutoire le premier rôle supplémentaire de la vérification des poids et mesures.

n° 9-471-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 février 1936

Numéro JO
n° 471 du 29/02/1936

Date du numéro
29 février 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion l'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime finasier des colonies : Vu l'arrêté du 22 octobre 1934, fixant les tarifs applicables pour la vérification des poids et mesures, à la Côte française des Somalis : Sur la proposition du chef du Service des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans sa seance du 15 février 1936.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est rendu exécutoire le premier role supplémentaire de la vérification des poids et mesures, exercice 1955, comprenant trois cent seize articles et s'élevant à la somme de mille huit cent dix francs. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout oùbesoin sera.

A. ANNET.